

Présentation d'un dossier de création de programme non à grade (certificat, microprogramme, diplôme) ou de refonte de programme

Avec des **PRÉCISIONS** pour une la **REFONTE D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE**

QUALITÉS D'UN BON DOSSIER

Rigoureux, bien documenté et concis

Les **liens** entre les différentes **opportunités** (socioéconomique, scientifique, systémique et institutionnelle) et les **choix pédagogiques** sont **explicités**.

Les **raisons** qui justifient les choix pédagogiques sont bien **expliqués**.

Les **activités pédagogiques** (cours, laboratoires, stages, etc.) sont **cohérentes** au profil de sortie.

La lectrice, le lecteur saisit facilement les **orientations stratégiques facultaires et universitaires** motivant la création ou la refonte du programme.

Les **caractéristiques particulières** du département, de la faculté et de l'Université permettant de proposer un **programme de qualité qui se distingue** de ceux offerts ailleurs sont clairement exposées.

CONTENU D'UN DOSSIER DE PRÉSENTATION

TABLE DES MATIÈRES

1. DOSSIER D'OPPORTUNITÉ

- 1.1 Opportunité socioéconomique
- 1.2 Opportunité scientifique
- 1.3 Opportunité systémique
- 1.4 Opportunité institutionnelle

2. DOSSIER PÉDAGOGIQUE

- 2.1 Lignes directrices
- 2.2 Finalité du programme et profil de sortie
- 2.3 Cadre réglementaire
- 2.4 Profil des études, dont les activités
- 2.5 Gestion académique et administrative du programme

3. DOSSIER DE FAISABILITÉ

- 3.1 Plan de mise en œuvre
- 3.2 Prévision de l'effectif étudiant
- 3.3 Ressources humaines disponibles
- 3.4 Ressources matérielles

ANNEXES

CHEMINEMENT D'UN DOSSIER DE PROGRAMME

1. DOSSIER D'OPPORTUNITÉ

MOTIFS DE CRÉATION OU DE REFORME DU PROGRAMME

Le contenu des sections relatives aux opportunités varie selon le type de programme envisagé.

Les éléments suivants constituent des **suggestions d'aspects qui peuvent être présentés**, à sélectionner selon la nature et le contexte propre au programme.

1.1 OPPORTUNITÉ SOCIOÉCONOMIQUE

Par exemple

- Évolution du marché du travail
- Orientations des associations professionnelles et nouvelles tendances dans le domaine et dans la profession
- Adéquation entre la formation disponible et les compétences requises dans les activités professionnelles du domaine
- Enjeux et défis de la profession sur les plans régional, national et international.

ESR Les besoins de formation concernent le développement de personnel qualifié pour travailler en recherche ou sachant mobiliser les connaissances issues de la recherche ou pour faire de la recherche autonome

1.2 OPPORTUNITÉ SCIENTIFIQUE

Par exemple

- Importance du rôle de la discipline ou de la pratique professionnelle dans le développement de la société
- Prise en compte des récents développements scientifiques et des perspectives d'avenir du domaine disciplinaire ou professionnel
- Contribution du programme au développement des connaissances et de la recherche dans cette discipline ou dans la pratique professionnelle

ESR Le développement de parcours de formation à visée recherche s'appuie sur le développement d'un ou de nouveaux champs de recherche. La formation de personnel formé à la recherche doit s'appuyer sur la capacité du marché du travail à intégrer des professionnels en recherche et des chercheurs.

1.3 OPPORTUNITÉ SYSTÉMIQUE

Par exemple

- Tendances générales en enseignement universitaire d'après les associations disciplinaires et les grands rapports d'orientation nord-américains et mondiaux
- Situation du programme en regard de programmes similaires offerts dans le réseau universitaire québécois ou canadien
- Caractéristiques de programmes reconnus ou novateurs dans le domaine

1.4 OPPORTUNITÉ INSTITUTIONNELLE

Par exemple

- Situation du programme par rapport aux autres programmes similaires ou connexes déjà offerts à l'U de S
- Existence de ressources humaines, matérielles et financières suffisantes (démarrage et bon fonctionnement du programme)
- Disponibilité d'une expertise reconnue dans le domaine
- Liens du programme avec les orientations stratégiques de la faculté et de l'Université

ESR Mentionner comment des éléments des plans stratégiques institutionnel et facultaire, dont les thèmes de recherche retenus, viennent appuyer la réforme d'un programme aux études supérieures de type recherche.

L'Université de Sherbrooke offre des services et du soutien en matière d'encadrement aux études supérieures (site web et ressources professionnelles).

2. DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Le choix des éléments du dossier pédagogique s'appuie sur le dossier d'opportunité.

2.1 LIGNES DIRECTRICES

- Lignes directrices : orientations qui sous-tendent le programme quant à la
 - o la formation, l'apprentissage et l'enseignement
 - o la réussite étudiante
 - o la discipline ou le domaine professionnel

ESR Le choix d'un parcours de formation à visée recherche, tel que décrit dans le Règlement des études (article 4.3.3) peut constituer une ligne directrice, tout comme la présence d'un comité d'encadrement pluri, multi ou inter disciplinaire, l'obligation d'une codirection avec l'international, ou encore la collaboration avec un tiers (privé ou public) pour la réalisation d'un projet de recherche.

2.2 FINALITÉ DU PROGRAMME ET PROFIL DE SORTIE

- Finalité du programme : énoncé général précisant le type de diplômées et diplômés que le programme vise à former
- Profil de sortie : cibles de formation du programme qui s'expriment en
 - o objectifs pédagogiques généraux et spécifiques du programme OU
 - o en compétences à développer OU
 - o en situations professionnelles types pour les parcours à visée professionnelle
- Liens avec les finalités de formation institutionnelles de l'Université

ESR Le programme vise à former des professionnels pouvant mobiliser les connaissances issues de la recherche ou à former des chercheurs autonomes.

2.3 CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Type de programme (certificat, microprogramme, diplôme)
- Nombre de crédits, durée des études
- Lieu(x) de l'offre de formation et trimestre d'admission
- Mode de livraison (en ligne, en présentiel, en mode mixte – cours à distance et en présence dans le programme)
- Conditions d'admission, processus d'admission
- Exigences additionnelles (cours d'appoint, propédeutique, etc.) et reconnaissance des acquis (équivalences) le cas échéant
- Régime des études et d'inscription (temps complet, temps partiel)

ESR Préciser, les régimes des études et d'inscription, les moments d'admission, les exigences d'admission (ex : la nécessité d'avoir conclu une entente avec une professeure ou un professeur pour diriger ses travaux de recherche, d'avoir déposé un projet de recherche et d'avoir une compréhension adéquate en lecture de la langue anglaise.), la résidence, les thèmes de recherche

2.4 PROFIL DES ÉTUDES

- Structure du programme, incluant le ou les cheminements types d'une étudiante ou d'un étudiant, à temps plein et à temps partiel, le cas échéant
- Description des activités pédagogiques (cours, laboratoires, stages, activités de recherche...), incluant la distinction entre les activités existantes et, le cas échéant, celles à créer
- Méthodes pédagogiques, modalités d'encadrement et modalités d'évaluation
 - o Formules pédagogiques retenues (exposés magistraux, APP, tutorat...)
 - o Modalités de supervision des étudiantes et étudiants durant tout leur cheminement
 - o Modalités d'évaluation des étudiantes et étudiants

Dans le cas où une formation pratique est prévue (stages, régime coopératif, etc.)

- Mode d'encadrement et mode d'évaluation des étudiantes et étudiants
- Lieu(x) de réalisation de la formation pratique, description des ententes avec les lieux de stages, le cas échéant
- Objectifs particuliers

ESR Le cas échéant, décrire le parcours de formation aux études supérieures recherche en s'appuyant sur l'article 4.3.3 du Règlement des études.

Identifier la séquence des activités pédagogiques et de recherche articulées autour de ce parcours (ex : établissement de balises temporelles, utilisation d'un plan de formation, moment de présentation publique de l'avancement des travaux de recherche...).

Décrire comment se fera la direction de recherche : individuelle, en codirection, par un comité d'encadrement.

Au besoin et si pertinent, présenter le plan de formation, les modalités de coopération des divers acteurs intervenant dans la formation, la mise en place de modes de communication efficaces auprès des étudiants, l'accueil et l'intégration des étudiants, etc.

À cet effet, consulter l'article 4.3.4 du Règlement des études. Présenter les principaux moyens de suivi de la progression de travaux de recherche de l'étudiant et les mécanismes d'évaluation en lien avec les étapes de la réalisation des travaux de recherche.

2.5 GESTION ACADÉMIQUE ET ADMINISTRATIVE DU PROGRAMME

- Modalités de soutien à la réussite étudiante
- Modalités de gestion du programme
- Modalités relatives à la gestion de la transition entre deux programmes, s'il y a lieu (ex. microprogramme est utilisé pour créer un diplôme)
- Ententes de collaboration entre différentes unités d'enseignement ou d'établissements partenaires, le cas échéant

Présenter l'environnement dans lequel l'étudiant réalisera son projet de recherche : laboratoire, équipe, occasions de communiquer ses travaux, d'échanger, de réseauter, d'acquérir des compétences professionnelles supplémentaires ...

Pour un programme de doctorat, si pertinent, parler du microprogramme de 3^e cycle d'enrichissement des compétences en recherche et du microprogramme de 3^e cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur

3. DOSSIER DE FAISABILITÉ

3.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE

- Échéancier et date de mise en œuvre du programme

3.2 PRÉVISION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT

- Effectifs étudiants prévus dans les années à venir

ESR La prévision des effectifs étudiants doit tenir compte de la capacité de l'équipe professorale à diriger des étudiantes et des étudiants.

3.3 RESSOURCES HUMAINES DISPONIBLES

- Corps enseignant (professeures et professeurs, chargée, chargé de cours)
- Autre personnel impliqué pour les activités d'enseignement et pour la gestion du programme (professionnelles et professionnels, personnel de soutien)

3.4 RESSOURCES MATÉRIELLES

Si nécessaire:

- Ressources documentaires, informatiques et numériques
- Espaces (salle de cours, laboratoire, bureau, etc.) et équipements (outils, machineries, etc.)

4. ANNEXES



- Descripteurs des activités pédagogiques
- Dossier financier (selon le gabarit du vice-rectorat à l'administration)
- Fiche signalétique du programme

CHEMINEMENT D'UN DOSSIER DE CRÉATION OU DE REFONTE DE PROGRAMME

A. Le cheminement FACULTAIRE

Étape 1

Conception du projet de refonte du programme

Projet élaboré par le département ou l'équipe professorale.
Soutien du SSF disponible sur demande

Il est suggéré de soumettre le document de présentation au SSF pour avis avant de le faire cheminer dans les instances facultaires



Étape 2

Approbation du conseil de faculté

Consultez le vice-décanat à l'enseignement ou à la formation de votre faculté pour connaître les dates.



B. Le cheminement dans les INSTANCES INSTITUTIONNELLES

Étape 1

Avis du conseil de la recherche

Pour les programmes de type recherche seulement



Étape 2

Avis ou recommandation du conseil des études

Pour tous les programmes



Étape 3

Recommandation du conseil universitaire

Pour les créations de programme seulement